

# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2018

A 20 H 30

## COMPTE RENDU

**Etaient présents** : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT.

**Etaient absents excusés** : Mme Annie SIMONIN, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT – M. Joël FOLGUERAL, qui a donné procuration à Mr Sébastien RATHIER – Mme Françoise DOITRAND, qui a donné procuration à Mme Germaine BONNEFOND.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien RATHIER

### **I - Bilan du Conseil municipal du 05 février 2018 :**

Il est approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, les membres du conseil municipal accorde à Madame le Maire la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Finances : subventions diverses

### **II – PLU :**

Monsieur Marc ROCLE, du Bureau d'Etudes Aptitudes Aménagement, présentent les différents points validés par dérogation : avis favorable pour les lieux désignés dans le document « Le Vernay » et « Le Grand Essart », réduction de la zone Ue, réduction du nombre de bâtiments avec changement de destination possible.

Après un temps d'échanges, les membres du conseil municipal valide le PLU en l'état par 9 voix pour et 1 abstention.

Ils autorisent Madame le Maire à procéder à toutes les démarches concernant ce dossier : reproduction et envoi des dossiers requis, affichage en mairie, publicités officielles. 1 mois après réception du dossier par les services de l'Etat, le document sera opposable.

### **III – FINANCES :**

. L'association Activ'Age et l'ESAT La Blégnière à Crémeaux ont adressé chacun une demande de subvention. Ces demandes seront examinées en septembre avec l'ensemble des demandes de subventions adressées à la commune.

. Monsieur Vincent GIROUX, éducateur sportif à L'ISEF « Le Château d'Aix » propose d'implanter sur le secteur l'activité « course d'orientation ». 3 cartes spécifiques seraient envisagées financées de moitié par le département.

La carte concernant le village de Grézolles reviendrait à 525 € (carte 900 € /2+ numérisation 75 €). Les membres du conseil municipal valident la participation de la commune de Grézolles pour ce montant mais demandent que soit prise en compte la cohabitation de l'activité sportive et de la chasse.

. Compétence optionnelle « éclairage public » via le SIEL : les membres du conseil municipal valident l'option « simplifiée » pour 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.